



CAHIER DES CHARGES

Objet du marché

ANALYSES ADN ENVIRONNEMENTAL

Organisme acheteur

Parc national de forêts

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr.contact@forets-parcnational.fr

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 27 juin 2025 à 14h00

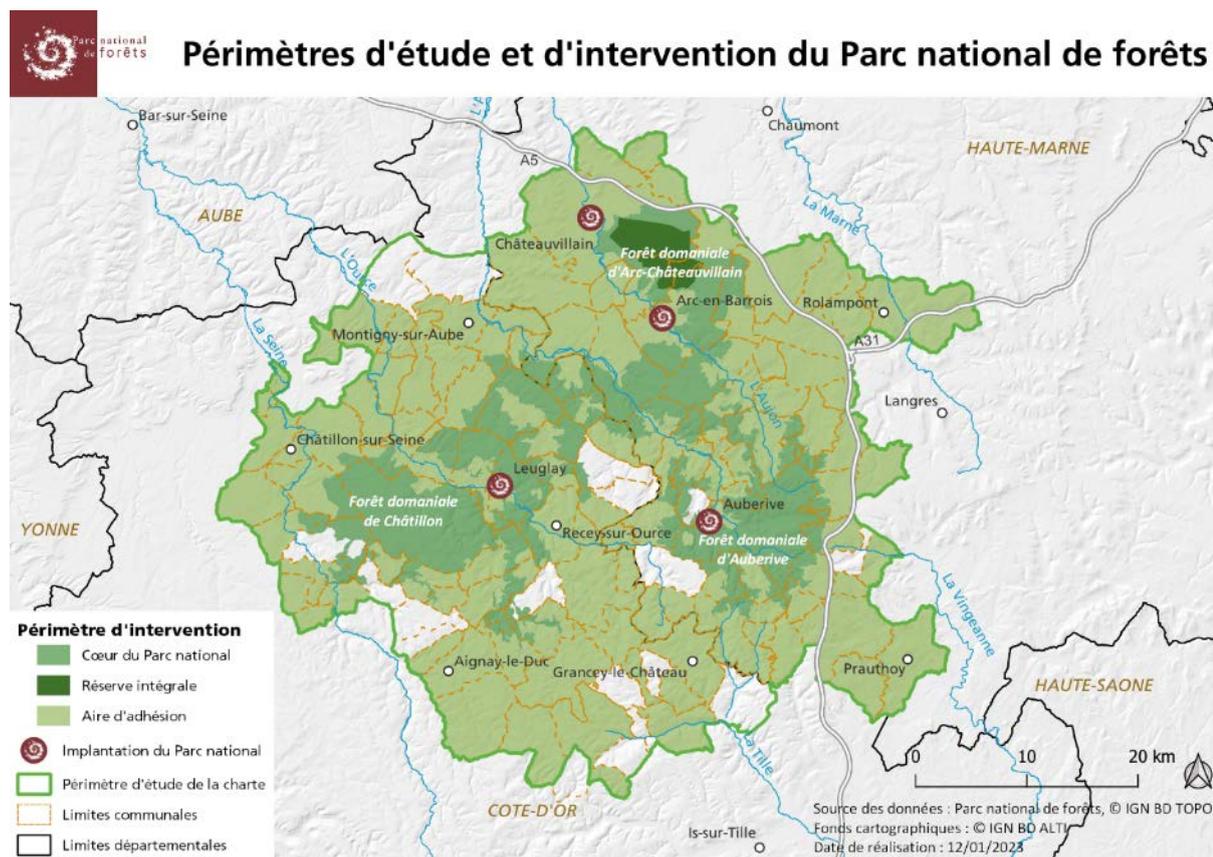
Table des matières

1.	OBJET ET CONTEXTE	3
2.	CONTENU DE LA PRESTATION	4
3.	DEROULEMENT ET EXECUTION DE LA PRESTATION	4
3.1	CONDITIONS D'EXECUTION	4
3.1.1	<i>Modalités d'exécution</i>	4
3.1.2	<i>Livrables</i>	5
4.	CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXAMEN DES OFFRES	5
4.1	CONTENU DES OFFRES.....	5
4.2	EXAMEN DES OFFRES ET CRITERES D'ATTRIBUTION	6
5.	ASPECTS FINANCIERS	7
5.1	FORME ET CONTENU DU PRIX	7
5.2	MODALITES DE REGLEMENT	7

1. OBJET ET CONTEXTE

Le Parc national de forêts est le plus récent des Parcs nationaux français, créé par décret le 6 novembre 2019. Il est principalement dédié à la conservation des grandes forêts de plaine, et a vocation à assurer la préservation de l'ensemble de ses patrimoines naturel, culturel et paysager, tout en accompagnant le développement durable du territoire, en concertation avec les élus, habitants et acteurs de la société civile.

Le Parc national de forêts est situé à la frontière des régions Grand Est (Sud Haute-Marne) et Bourgogne Franche Comté (Nord Côte-d'Or). Le territoire est présenté dans la carte ci-dessous :



Le Parc national porte le projet intitulé « *Elaboration d'un programme de conservation d'espèces de milieux aquatiques sur le versant haut-marnais du Parc national de forêts* », financé par le FEDER 2021 - 2027, mis en œuvre par la Région Grand-Est, autorité de gestion.

Le programme, d'une durée de trois ans, se focalise sur les cours d'eau de Haute-Marne, soit un linéaire de 300 km et consiste à développer la connaissance acquise sur les espèces à enjeu majeur de conservation, à identifier voire expérimenter des mesures de gestion et de restauration de cours d'eau sur la base de retours d'expériences et à proposer des actions de sensibilisation et de communication. Ces actions ont pour but de produire des effets bénéfiques sur l'environnement et de contribuer à la préservation des espèces.

Il répond à la nécessité d'améliorer la connaissance sur les espèces de milieux aquatiques ou inféodées au cours d'eau afin de mieux orienter la politique de conservation de ces espèces et ainsi que de communiquer auprès d'un large public sur les enjeux associés à leur biodiversité et leur conservation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FEDER, le Parc national de forêts souhaite :

- Actualiser les données de répartition de l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*),
- Vérifier la détection de la peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*),
- Elaborer un plan d'action piscicole.

Le Parc national de forêts souhaite donc faire appel à un prestataire disposant des techniques d'analyse nécessaires pour répondre aux objectifs du projet. Il est attendu du prestataire qu'il fournisse en premier lieu le matériel nécessaire aux prélèvements, répondant aux spécifications précisées ci-dessous, puis procède à l'analyse des échantillons qui auront été collectés par les agents du Parc national.

2. CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation portera sur :

- **Fourniture et envoi du matériel nécessaire aux prélèvements d'échantillons** (capsules, tuyaux...) *Les consommables devront être compatibles avec le modèle de la pompe vampir (fournisseur Burkle).*
- **Analyse des échantillons par un procédé ADN environnemental** sur les taxons ou groupes taxonomiques suivants :
 - Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)
 - Peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*)
 - Poissons

Le Parc national de forêts choisira le plan d'échantillonnage en milieu courant - 2 répliques par station pour 10 stations de prélèvements soit un total de 20 échantillons à analyser – et disposera de la pompe « vampir » achetée au préalable.

Le prélèvement des échantillons sera effectué par des agents du Parc national ayant déjà suivi une formation de prélèvement d'échantillons en milieu aquatique, sur les stations définies dans le plan d'échantillonnage.

Les échantillons seront conservés au congélateur par le prestataire sur toute la durée du marché en cas de besoin d'analyses complémentaires.

3. DEROULEMENT ET EXECUTION DE LA PRESTATION

3.1 Conditions d'exécution

Afin de mener sa mission à bien, le prestataire est réputé disposer de l'ensemble des compétences et ressources matérielles nécessaires à l'exécution des prestations précisées au présent cahier des charges. L'analyse ADNe sera réalisée dans le laboratoire du prestataire.

La gouvernance du projet est assurée par le Parc national de forêts en tant que maître d'ouvrage.

3.1.1 Modalités d'exécution

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations conformément aux spécifications du présent cahier des charges, et conformément aux règles de l'art. Il s'engage à assurer la qualité et le suivi des

prestations pendant toute la durée du marché.

Le titulaire signale à l'acheteur, dans un délai de 24 heures ouvrées toute difficulté rencontrée ainsi que tout risque de blocage, de dysfonctionnement ou de retard prévisible dans la réalisation des prestations. Il en informe le représentant de l'acheteur par téléphone et par courrier électronique dès la connaissance du problème.

Calendrier de réalisation :

Le titulaire transmettra le matériel de prélèvement par colis avant le 31 août au siège du Parc national de forêts (20 rue Anatole Gabeur 52 210 Arc-en-Barrois)

Le Parc national de forêts réalisera les prélèvements début septembre 2025 et enverra les échantillons par colis à l'adresse qui lui sera précisée par le titulaire. Le Parc national de forêts informera le titulaire de l'envoi du colis.

Le titulaire confirmera par courriel au Parc national de forêts la bonne réception du colis contenant les échantillons à analyser.

3.1.2 Livrables

Le résultat attendu est un rapport d'analyse mettant en évidence (pour chaque échantillon) :

- La détection ou non de l'écrevisse à pieds blancs
- La détection ou non de *A. astaci*
- La liste des espèces piscicoles détectées.

Le logo « soutenu par le Parc national de forêts » sera apposé sur le rapport final. Le rapport d'analyse fera apparaître le logo du Parc national de forêts et celui des financeurs (Union Européenne et Région Grand est) ainsi que la date de conception.

Les données brutes sous format Excel seront joint au rapport. Celles-ci seront transférables sous SIG (QGis) pour permettre des analyses cartographiques.

Délais d'exécution

Les livrables décrits ci-dessus devront être transmis au Parc national avant le 31/03/2026. Un délai de 1 mois sera accordé au Parc national pour relecture du document et demande éventuelle de précision, amenant une validation définitive de l'étude au 30/04/2026.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXAMEN DES OFFRES

4.1 Contenu des offres

L'offre des candidats est composée des éléments suivants :

DOCUMENT	DESCRIPTIF
Mémoire technique	Dans le mémoire technique sont attendus : <ul style="list-style-type: none">• Liste du matériel envoyé au préleveurs• Catalogue des amorces disponibles• Délais d'analyses• Localisation du laboratoire
	Devis présentant le prix proposé pour :

Devis	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel de prélèvement (en indiquant les frais d'envoi) - Le cout des analyses pour 20 échantillons* <p>*10 stations (2 répliquas par station) + les 3 analyses précisées dans le présent cahier des charges pour chaque échantillon.</p>
-------	--

4.2 Examen des offres et critères d'attribution

Lors de l'examen des offres, le Parc national de forêts se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre et/ou de se faire communiquer les décompositions ou sous détail des prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaires.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères énoncés ci-dessous (sur un total de 20 points).

Critère 1 (Prix)

Noté sur 40 points. Apprécié sur la base des **montants en euros TTC des devis présentés**

Critère 2 (Valeur technique)

Apprécié au vu du mémoire technique visé à l'article 4.1 du présent cahier des charges noté sur 60 et décomposé comme suit :

- Catalogue des amorces disponibles (30)
- Délais d'analyses (30)

Modalité de calcul des notes

- PRIX (40 points) :

- Méthode de pondération utilisée : (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40 ;

- VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60 points)

- **Catalogue des amorces disponibles ;**
 - Méthode de pondération utilisée (30 points) :
 - Non satisfaisant (aucune amorce) : 0 pt
 - Peu satisfaisant (1 seule amorce) : 10 pt
 - Moyennement satisfaisant (2 amorces) : 20 pts
 - Très satisfaisant : les 3 analyses sont présentes dans le catalogue : 30 pts
- **Délais d'analyse ;** dont calendrier permettant un rendu des livrables dans les délais prévus ;
 - Méthode de pondération utilisée (30 points)
 - Non satisfaisant (> 6 mois) : 0 pt
 - Peu satisfaisant (entre 5 et 6 mois) : 15 pt
 - Moyennement satisfaisant (entre 4 et 5 mois) : 20 pts
 - Satisfaisant (entre 3 et 4 mois) : 25 pts
 - Très satisfaisant (<3 mois) : 30 pts

5. ASPECTS FINANCIERS

5.1 Forme et contenu du prix

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.
Le prix est ferme.

5.2 Modalités de règlement

Les modalités de règlement seront arrêtées de gré à gré avec le ou les titulaire(s) postérieurement à l'attribution de la prestation.